

Semaine thématique 1C1

Procès pénal imaginaire

Professeure de classe : Pascale Delley

Durant cette semaine thématique, nous avons eu l'opportunité d'approcher de plus près le monde de la justice. En effet, lundi nous nous sommes rendus au tribunal cantonal de Fribourg afin d'assister à un procès en appel concernant plusieurs vols.

Ce fut long mais très intéressant. L'après-midi ainsi que le mardi, nous nous sommes mis au travail dans le but d'améliorer des procès que nous avons nous-mêmes écrits par groupe, chaque groupe traitant un livre différent, allant d'Hamlet de Shakespeare aux Âmes grises de Philippe Claudel. Nous avons dû rédiger l'introduction du juge, un réquisitoire, une plaidoirie et imaginer l'intervention d'un témoin. Le mercredi matin, nous avons débuté les représentations orales. Nous avons eu l'occasion de nous mettre pleinement dans le rôle en portant des toges d'avocats ainsi que différents déguisements suivant la période dans laquelle se

déroulait l'histoire du livre qui nous avait été attribué. Et l'après-midi, notre classe a pu visionner un film relatant le procès très connu de l'affaire Bobigny sur l'avortement. Le jour suivant, nous avons fini de présenter nos procès imaginaires. Après cela, nous avons eu la chance de partager un moment convivial et festif autour d'une verrée pour marquer la fin de cette semaine thématique et le début des vacances.

Nos ressentis face à cette semaine particulière : beaucoup de travail relatif à la rédaction des textes et à la lecture des livres, mais tous ces efforts furent récompensés par la satisfaction d'avoir effectué une représentation drôle et d'avoir pu s'ap-

roprier un rôle spécifique. Par exemple pour les avocats, parler d'une manière soutenue pour convaincre. La visite guidée du tribunal et le procès furent très appréciés par la classe. Ce fut une expérience enrichissante pour nous tous. Nous avons pu comparer nos prestations face à un véritable procès, qui nous a largement inspiré. Quant au film, ce fut un rappel du travail précédemment effectué en classe. Nous avons passé de bons moments tous ensemble, et cela a favorisé les échanges entre nous.

*Samine Chollet, Matilda Gagliardi
et Olga Papaux, 1C1*

Procès Pénal Imaginaire

Tiré d'Hamlet, une œuvre de William Shakespeare.

Rôles

Le juge : Barbey Chloé

Le procureur : Baran Bulut-Can

L'avocat de la défense : Ayer Coline

Le témoin : Clément Victor

Paroles du juge

Mesdames et messieurs les jurés, Maître Ayer, Maître Baran, Monsieur l'accusé, bonjour. Pour commencer, rappelons que notre homme est le fils du défunt roi du Danemark et de la Reine

Gertrude, décédée elle aussi. Ses proches le dise avoir été un homme bon, mais cela, bien avant qu'il soit pris d'une folie soudaine due peut-être à des sentiments amoureux qu'il éprouvait à l'égard d'Ophélie, fille de Polo-



nius. Hamlet est un ami proche et confident d'Horatio, ici présent, venu témoigner.

Hamlet est accusé d'homicides et de régicide. Tuer un roi est le crime le plus grave que l'on puisse commettre. Comme nous en avons tous conscience, de tels actes aboutissent à la peine de mort, si, du moins, l'accusé est révélé coupable.

Hamlet prétend avoir vu apparaître le spectre de son propre père. Ce dernier lui aurait alors avoué s'être fait assassiner par son frère, l'oncle même d'Hamlet, Claudius. Pourtant, tout le monde le croit mort arraché de ce monde par une violente morsure de serpent. Suite à cette apparition surnaturelle, Hamlet aurait alors commencé à inquiéter son entourage par son comportement irrationnel et instable.

Aussi il y a une chose que nous

devons prendre en considération : notre accusé est amoureux d'Ophélie, la fille de Polonius, un chambellan qu'il tuera dans de terribles circonstances. Par la suite, le comportement d'Hamlet se dégrade de plus en plus, devenant inquiétant, devenant intolérable ; sa famille pense alors à un surplus d'amour qu'il éprouverait pour la fille de ce fameux Polonius, mais personne, hormis deux gardes et un ami de notre coupable, n'est au courant de la révélation à laquelle il a assisté, cette fameuse apparition de son défunt père. A ce moment, Hamlet est convaincu de la culpabilité de Claudius. En mettant en scène l'histoire d'un roi empoisonné par son frère durant la nuit ainsi qu'un adultère entre la Reine et le tueur, il essaiera alors de faire comprendre à son parent qu'il connaît sa culpabilité. On

pourrait alors en déduire qu'il a fait jouer à des comédiens ce que son père lui avait révélé, pour tester, troubler le nouveau roi. Sa Majesté a, par la suite, décidé d'envoyer Hamlet, notre accusé, faire la guerre en Angleterre, en guise de punition, n'ayant pas apprécié la pièce de théâtre de son neveu. Avant son départ, notre homme aurait eu une conversation avec sa mère. Durant cet entretien, une petite altercation aurait eu lieu. Une dispute, des cris, des insultes, des menaces, puis, derrière un tableau, comme des pas de rats furtifs, agaçants, justifiant le coup d'une épée assénée à la peinture... Or le rat n'était autre que Polonius, mortellement touché à la gorge par la lame. Une question se pose, Hamlet savait-il qu'il s'agissait de Polonius derrière le portrait de femme? Et cette question, nous devons y répondre, trancher.

Peu après que notre accusé est revenu d'Angleterre, un assaut a eu lieu au château, un assaut dû au suicide de la jeune Ophélie. Cet affrontement se déroula en présence de la royauté, de Polonius et de son fils. Hamlet est-il responsable de la mort de la jeune femme? L'assaut a coûté la vie à plusieurs hommes, et notre accusé, Hamlet, serait coupable de la mort de deux d'entre eux, dont celle du roi. Une épée empoisonnée, ainsi que des breuvages, ont été retrouvés sur les lieux. Le poison prélevé sur la lame de cette épée est le même que celui retrouvé dans le liquide, de plus il est mortel.

Notre accusé serait donc l'auteur de trois meurtres, dont un régicide. Si l'on tient compte des

rendus et évaluations des psychologues, Hamlet serait fou et dangereux, mais aussi frénétique et agressif. Maintenant, donnons la parole à notre précieux témoin, Horatio.

– Monsieur, pourriez-vous nous décrire la relation que vous entreteniez avec notre accusé ?

– Selon vous, comment l’assaut s’est-il déroulé ?

Maître Ayer, avocat de la défense, Maître Baran, avocat de l’accusation, je vous donne la parole.

Désormais, vous possédez tous les éléments essentiels à la compréhension de l’affaire, éléments qui eux-mêmes dicteront le sort de notre homme, ou, du moins, lui éviteront le chemin du gibet.

Plaidoirie du procureur

Mesdames, Messieurs les jurés. Madame la juge.

Je suis ici pour faire en sorte que justice soit faite, je suis ici car des actes atroces ont été commis, je suis ici pour vous démontrer que cet homme n’est rien d’autre qu’un assassin, rien d’autre qu’un monstre. Hamlet est tout simplement celui qui provoqua la mort du roi, de la reine, de Laertes et de son père, Polonius. Les faits sont là, aucun autre suspect, aucune autre personne possédant un mobile valable ne peut être impliquée dans cette affaire. C’est lui, et personne d’autre.

C’est lui, il avait un mobile. Il aurait, d’après ses dires, rencontré le spectre de son défunt père qui lui aurait alors avoué ne pas être mort des suites d’une violente morsure de serpent, mais

des mains de son frère, Claudius. Ce ne sont là que des mensonges qu’Hamlet tente de nous faire croire ! Ce ne sont là que des inventions voulant justifier ses odieux actes. Un spectre, un défunt père, l’auriez-vous cru ? Il n’a agi que par ses propres convictions, sans aucune preuve. Il est vrai que deux de ses hommes auraient été à ses côtés. Mais ce ne sont que deux fidèles sujets, craignant leur prince, un prince qui, se sachant craint, joue aisément avec son pouvoir pour influencer ses deux gardes. Et ces derniers ont témoigné, et approuvé la soi-disant apparition du fameux spectre. Hors, leur témoignage est fruit de pression et de crainte, et n’est en aucun cas utile dans cette complexe affaire.

Passons maintenant aux faits : Polonius meurt des suites d’une blessure qu’Hamlet lui aurait infligée. Notre accusé transporta alors le corps de la victime et aurait disparu pour enfin réapparaître peu de temps plus tard. Le fait que nous sachions que c’est bel et bien Hamlet qui a porté le coup nous vient des aveux d’un amiral auquel la reine aurait confié cette information et aurait ordonné de retrouver Hamlet. Notre accusé, ici présent, aurait, d’après lui, donné le coup d’épée au tableau pour tuer l’animal qu’il supputait l’auteur des pas derrière la toile. D’après la blessure que nous avons pu observer sur la victime, le coup d’épée a été porté à la gorge de Polonius. Alors, je vous le demande : auriez-vous porté un coup à plus d’un mètre au-dessus du sol pour tuer un rat de quelques centi-

mètres ? Pouvez-vous réellement croire cela ? Mais pourquoi diable voulait-il tuer Polonius alors qu’il souhaitait venger son défunt père. Cet acte n’est explicable que par l’attitude distante que lui montrait Ophélie, dont Hamlet était amoureux. Cette distance que lui faisait ressentir la jeune fille était due aux conseils de son père qui était conscient de la dangerosité de l’amoureux de sa fille. Ce meurtre n’était qu’une vengeance personnelle. Prévoyant d’assassiner le roi Claudius, Hamlet n’avait plus rien à perdre.

Et cette soi-disant folie n’est que poudre aux yeux, ce n’est là encore qu’une fallacieuse justification de ses horribles meurtres. Il en est même arrivé au point de communiquer à son oncle, par le biais d’une pièce, qu’il le pensait coupable de la mort de son père. Cela inquiéta le roi, lui qui prit la décision d’envoyer son neveu faire la guerre en Angleterre pour lui permettre de méditer sur son comportement. Mais sa soif de vengeance est telle qu’il a réussi à revenir presque immédiatement d’Angleterre, par des moyens qui nous sont encore inconnus. En plus d’être un affreux criminel, Hamlet est un parfait déserteur.

Ses actes on même poussé la jeune Ophélie à se donner la mort, ce qui poussa Laertes à faire d’Hamlet son pire ennemi. Mais Laertes n’a pas agi de la même manière que ce lâche prince en quête de vengeance ; il défia notre accusé en duel et demanda au roi et à la reine d’être présents en tant que témoins. Il a agi de la sorte par honneur mais il n’en était rien pour Hamlet. Quel honneur reste-t-il à un

homme ayant choisi la route de la vengeance, la route de la lâcheté. Ce dernier profita de cet instant en présence du roi pour en finir avec toutes les personnes qui lui faisaient obstacle. Il utilisa une arme qu'il avait empoisonnée au préalable et se servit du même poison pour préparer une boisson qu'il utilisera par la suite. Un massacre s'en est suivi : avec l'arme, il tua Laertes, il força sa mère à boire l'eau empoisonnée et tua le roi de ses poings : il le frappa brutalement à différentes reprises mais ne l'acheva point, il préféra lui faire boire le breuvage empoisonné, afin de lui procurer une lente et douloureuse mort.

Nous avons la certitude qu'Hamlet a commis trois meurtres odieux, mais le plus horrible, inacceptable et insupportable d'entre eux est bien le régicide. Rien que pour ça, Hamlet pourrait être condamné à mort. Cet homme lâche, envieux, menteur et dévergondé, est celui qui causa la mort du roi, de notre roi. Si un tel homme a osé nous enlever notre roi, nous nous permettrons de lui enlever la vie.

Il en va de votre responsabilité, aujourd'hui, en ce lieu de faire le bon choix, de rendre la justice. Je me tais donc en espérant que votre verdict sera le bon et que justice sera faite. Messieurs, Mesdames les jurés. Madame la juge.

Plaidoirie de la défense

Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs les jurés, Maître Baran. Nous sommes réunis en ce lieu pour déterminer l'avenir de mon client, accusé de trois homi-

cides, dont un régicide, que l'on peut qualifier d'affreux, d'inhumains. Mais pourtant, Hamlet, que je suis chargée de défendre, est un homme tout comme vous et moi. Dans ce tribunal, on est même allé jusqu'à l'accuser d'un quatrième crime, celui d'Ophélie alors qu'il n'en est rien. Remplie de désespoir, elle et elle seule a décidé de mettre fin à ses jours.

Hamlet, suite à une rencontre que l'on peut qualifier de surnaturelle, affirme avoir reconnu son défunt père sous l'apparence d'un spectre. Il affirme également avoir partagé cet instant avec deux soldats de confiance, Horatio et Marcellus. C'est à cet instant que notre accusé apprend, par son père lui-même, que ce dernier n'a pas succombé aux morsures d'un serpent, mais que le nouveau roi, celui qui a hérité de la couronne suite à la mort de son cher frère, celui qui nous a appris l'horrible mort de son propre frère par la faute de ce serpent douteux, ce traître, l'aurait empoisonné pour reprendre le trône. Il est la noirceur-même. Ce jeune homme, de nature fragile, a alors été bouleversé, ce qui a provoqué en lui une folie sans précédent. Ni vous ni moi ne pourrions psychologiquement résister à de tels aveux. Pensez-vous pouvoir envoyer à l'échafaud un homme ne pouvant plus discerner la moralité de ses actes suite à un terrible choc? Vous qui le prétendez possible, ne seriez-vous pas alors l'assassin, le monstre que vous accusez Hamlet d'être? Lors de l'interrogatoire qu'il a subi alors qu'il ne s'était pas tout à fait remis de ces événements tragiques, il

nous a communiqué d'extrêmes remords face au geste qu'il a commis involontairement, ce geste qu'est le meurtre de Polonius. Je dis bien « involontairement », car mon client ne pouvait point deviner la présence de Polonius qui se cachait derrière la tapisserie. Ce dernier violait l'intimité de notre accusé en l'espionnant. L'esprit troublé d'Hamlet confondit alors le chambellan Polonius avec un rat. Lorsque, par la suite, il apprit l'initiative de son oncle de l'envoyer à la guerre en Angleterre en tant que guerrier, ce qui blessa profondément Hamlet qui ne comprit pas que sa mère ait pu consentir au fait qu'on l'envoie dans ce lointain pays qui lui était totalement inconnu, il a eu peur de la mort au combat, ce qui lui fit perdre encore plus ses moyens. Cela provoqua en lui une paranoïa. Oui, tout le monde lui voulait du mal, le maltraitait, même sa propre mère! Alors qu'il était sous le choc de ces événements douloureux, le fait que sa mère n'ait attendu que si peu de temps, et sans montrer aucun signe de tristesse, avant de s'unir encore une fois avec le frère de son défunt mari, éradiqua en lui toute forme de sentiment et de moralité. Le fait de se sentir observé et craint par tout son entourage ne manqua pas d'aggraver la situation. Hamlet essaya même, en vain, d'obtenir des aveux de son oncle par le biais d'une mise en scène; mais l'impassibilité de son oncle le troubla au plus haut point. Il était pourtant le meurtrier, mais aucun regret ne troubla son visage.

Pour les autres homicides reprochés à Hamlet, il n'était pas

le responsable de cet affrontement, mais ce sont bien Laertes et le roi Claudius qui en avaient le mobile : Laertes était convaincu qu'Hamlet était coupable et impliqué dans le suicide de sa sœur, Ophélie, et lui en voulait pour cela. Il décida de tuer Hamlet en enduisant son fleuret de poison. Hamlet aimait Ophélie et cette mort subite l'avait profondément touché. La jeune fille avait pris l'habitude d'ignorer la présence d'Hamlet. Claudius, soupçonnant Hamlet d'être pris d'une folie factice, aurait saisi cette occasion pour le pousser à bout. Par la suite, nous avons également trouvé une boisson suspecte, puis, après analyses, il a été conclu qu'elle contenait elle aussi du poison, ce même poison présent sur l'épée de Laertes. N'y a-t-il pas là suffisamment de preuves indiquant que mon client n'était point l'agresseur mais plutôt la victime de Laertes? Concernant la mort du roi Claudius, je demande aux jurés d'être cléments. Ce jeune homme n'a pas eu une vie facile : il s'est vu perdre son père puis sa mère, tous deux manifestement empoisonnés par la même personne. Aveuglé par la douleur, Hamlet a simplement voulu venger ses parents en tuant Claudius, puis tourner la page et pouvoir continuer à vivre. Tuer Laertes n'était que

de la légitime défense. Je trouve que la peine de mort serait vraiment inappropriée. Je veux sauver ce pays gouverné d'une façon infâme.

Vous, jurés, qui n'avez certainement jamais vécu de situation comparable à la sienne, pensez-vous vraiment avoir le recul nécessaire pour ôter la vie à cet homme, cet être humain? Même moi, ayant eu accès à son interrogatoire, à tous les détails de cette affaire, aux certificats des différents psychologues, à la reconstitution des faits dont ce fameux assaut, je ne peux, avec exactitude, vous dire que je comprends sa situation psychologique. Et je ne pourrais donc, même en le croyant coupable, lui appliquer

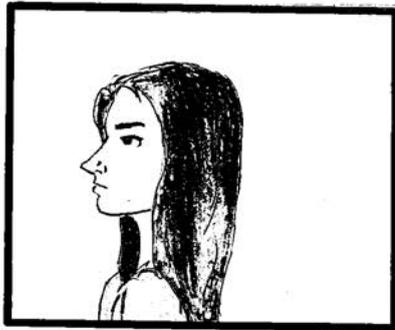
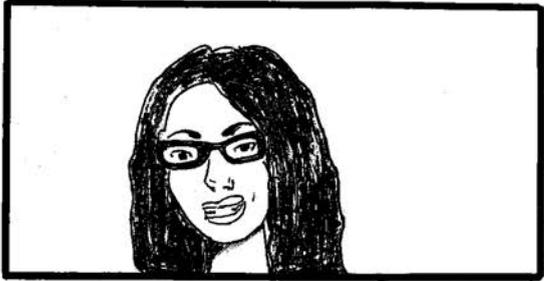
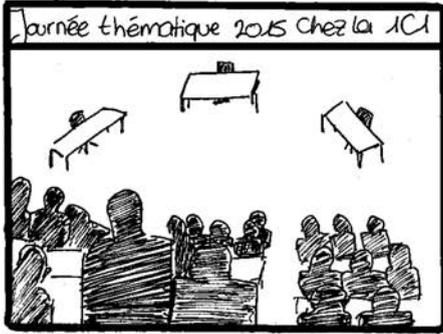
la peine capitale. Ne pensez-vous pas que le seul coupable ici soit sa folie? Croyez-vous vraiment qu'il mérite une peine telle que la mort, horrible et monstrueuse? Mon client a toujours été un personnage exemplaire, qui a aimé.

J'en ai à présent terminé. La vie de cet innocent est entre vos mains et j'insiste pour que vous y songiez sérieusement. J'exige de vous, Mesdames et Messieurs les jurés, que vous soyez justes avec lui et avec vous-même. Etre juste, c'est faire preuve de compréhension. Cet homme ne mérite pas la mort. Retirer la vie à ce jeune accusé serait un crime comparable à celui qui vient de vous être présenté. Ne soyez pas trop sévères avec notre accusé, com-

prenez-le, ne prenez pas cette décision irréversible! J'ose espérer qu'il n'en sera pas ainsi aujourd'hui. En approuvant la peine capitale, vous réaliseriez le but que cette conspiration a tenté d'atteindre.

Vu ce qui précède sa paranoïa, sa folie incontrôlable, l'assaut lors duquel Hamlet n'a fait que se défendre, il ne peut pas être condamné à mort. Je requiers donc une peine n'allant pas au-delà de 5 ans de prison, peine largement suffisante pour expier ces actes graves et regrettables, mais une peine qui accorde crédit à l'homme derrière le meurtrier, qui montre enfin la foi des hommes en l'humanité.





Aicha Norandi JCI - Matilda Gagliardi JCI